

Rapport de la Commission technique

Préavis municipal n° 20 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le réaménagement de l'espace public et des infrastructures souterraines du Vieux-Bourg

Gland, le 5 juin 2022

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission technique chargée d'étudier le préavis municipal n° 20, composée de :

| | |
|---------------------|---|
| BERTHERIN Sébastien | GdG; 1 ^{er} membre et rapporteur |
| ANNEN Katia | GdG |
| KOLLER Carine | GDG |
| AMAUDRUZ Cédric | GDG |
| VILLAINÉ Véronique | PS-Les Verts |
| FELIX Caroline | PS-Les Verts |
| AHLSTRÖM Martin | PLR |
| JAQUIER Jean-Marc | PLR |
| DI FELICE Maurizio | UDC |

s'est réunie le lundi 16 mai 2022 à 18h30, Bâtiment Montoly, salle Léman, 1er étage, à Gland, en présence de Madame la Municipale GIRAUD-NYDEGGER Christelle, ainsi que de Monsieur TRUJILLO Ranfiss, chef du Service des infrastructures et de l'environnement.

Ajoutons encore que la Commission a échangé à de nombreuses reprises, par courriel.

Remerciements

Les membres de la Commission remercient les personnes précitées pour leur disponibilité et les réponses apportées à leurs questions.

Préambule

Le présent préavis a comme objectif de redonner une âme au Vieux-Bourg de Gland en aménageant des zones de rencontre, des places publiques, mais aussi en le mettant en lumière grâce à un éclairage spécifique.

Il sied de préciser que ce préavis a également pour objectif la rénovation et la mise en conformité des infrastructures souterraines du Vieux-Bourg lesquelles ne sont plus aux normes. Ajoutons encore que l'idée de rénover le Vieux-Bourg de Gland date des années 70.

En 2013, la Municipalité a confié une étude préliminaire au groupement de spécialistes en mobilité et urbanistes afin de définir les objectifs et principes généraux du projet de réaménagement. Ces investigations ont confirmé le périmètre retenu pour le projet.

A la suite de ces réflexions, un premier préavis a été déposé en 2014 auprès du Conseil communal afin de réaliser la phase "étude du projet" selon la norme SIA 103 "Règlement concernant les prestations et honoraires des ingénieurs civils".

Concrètement, ces phases représentent l'élaboration du projet jusqu'à sa mise à l'enquête publique, réalisée du 28 août au 28 septembre 2020, et qui avait soulevé une quinzaine d'oppositions.

Fin 2020, un second préavis de construction a été présenté au Conseil communal lors de la précédente législature. Celui-ci se basait sur une estimation des coûts (+/- 15%). Or, dans sa séance du 17 décembre, le Législatif décidait d'accepter l'amendement consistant à allouer le montant de CHF 815'000.-, HT, nécessaire à la réalisation de la phase d'étude d'exécution.

L'objectif était d'obtenir un préavis avec le complément d'information sur les coûts correspondant aux "offres rentrées" incluant le traitement de la levée des oppositions. Par voie de conséquence, l'Exécutif présente aujourd'hui un nouveau préavis contenant l'ensemble des informations demandées par le Conseil communal et remarques formulées par la Commission Technique de l'époque.

Le présent rapport de la Commission technique réunit donc les échanges, mais aussi les conclusions relatives au préavis n° 20.

Exposé

D'emblée, Mme GIRAUD-NYDEGGER Christelle nous a expliqué l'importance de ce préavis ainsi que les grandes lignes du projet. Elle nous a réexpliqué qu'en 2014, un préavis avait été déposé pour réaliser la phase d'étude du projet.

Entre août et septembre 2020, une enquête publique a été réalisée et en décembre 2020, la Municipalité avait déposé un préavis auprès du Conseil Communal pour l'exécution des travaux.

Suite à l'amendement, la Municipalité est revenue avec un nouveau préavis, lequel traite les offres rentrées ainsi que le traitement des oppositions.

En résumé, il nous a été expliqué que le projet soumis à l'enquête est calqué sur le projet de 2020 mais a également été repensé, notamment en y incluant la notice « nature en ville », ainsi qu'un projet sur la perméabilité des sols.

Ce préavis prend également en compte certains paramètres dont le diagnostic « État des lieux sur le plan climat », lequel sera dévoilé le 31 mai prochain.

L'élément central sera le même qu'en 2020, soit les réseaux souterrains qui doivent être renouvelés et homogénéisés, ainsi qu'une mise en séparatif des eaux claires et des eaux usées. Il faut encore remplacer les canalisations qui sont sous-dimensionnées et enfin, les branchements privés qui doivent être contrôlés jusqu'à l'intérieur des bâtiments.

Un autre élément clé nous a été expliqué, à savoir, la sécurisation des piétons. C'est pour cette raison qu'une zone de rencontre (20 km/h) a été proposée. Il s'agit aussi d'aménager les espaces extérieurs afin d'amener plus de convivialité et plus de nature en ville, avec une végétalisation accrue par rapport au projet de base.

Au sujet des places de stationnements, il nous a été expliqué que suite aux remarques lors du dernier préavis, la Municipalité et Monsieur TRUJILLO Ranfiss, ont été faire du porte-à-porte afin de discuter avec les riverains, dans le but de trouver un consensus entre les parties.

Mme GIRAUD-NYDEGGER Christelle a rajouté que la volonté de la Municipalité est d'intégrer plus de perméabilité des sols et de végétalisation. Elle a également souhaité un renforcement

de la communication, une amélioration du bilan carbone du chantier et un suivi environnemental de réalisation.

M. TRUJILLO Ranfiss nous a expliqué que depuis le dernier préavis ils se sont notamment consacrés à la levée des oppositions et qu'ils ont réussi à en lever plus de la moitié. Il a également précisé qu'à la suite de la pandémie, cela a pris un peu plus de temps car certains opposants souhaitaient des rencontres personnalisées.

* * * * *

A la suite de l'introduction de Mme GIRAUD-NYDEGGER Christelle et M. TRUJILLO Ranfiss, la Commission s'est penchée sur les questions posées par les *Conseiller·ère·s* lors du dernier Conseil, ainsi que celles posées par les membres de la Commission. Nos deux interlocuteurs y ont répondu et les réponses ont été retranscrites ci-dessous :

- Places de stationnements

Un conseiller se questionne au sujet du nombre de places qu'il y a sur le domaine public. Pour compléter la page 9 du préavis, pourrait-il nous être indiqué combien de places sont sur le domaine privé, qui peuvent donc être louées, à savoir dans le parking de l'ancienne Coop ? Il pense que cela peut être une information intéressante tant pour les Conseiller·ère·s que pour les commerçant·e·s.

Nous ne pouvons pas vous dire le nombre exact de places de stationnement qu'il y aura. Il y en a actuellement 642 sur le périmètre, sur la chaussée, dont 500 privées. Il y a une majorité des places qui sont privées et sont sur la chaussée. Une majorité des places se trouvent sur le domaine privé au bord de la chaussée, comme à la rue du Jura.

Il s'agit de l'un des défauts de la ville de Gland, une vision routière marquée par l'urbanisme de l'époque alors que maintenant, il a y une vision qui s'inscrit plus dans une optique de mobilité douce.

Dans l'ancien parking de la Coop, il y a 113 places et certaines sont à louer. La Municipalité en loue également. Il s'agit d'un parking privé.

Il y a 91 places devant l'ancien magasin COOP. Il s'agit d'une zone blanche pour se rendre dans les commerces. Il y a un parcomètre mais ces places ne sont pas dévolues à la location.

Concernant les places de parc devant le bâtiment de la Municipalité, nos interlocuteurs ne savaient pas encore quel type de places serait "installé". Il nous a été précisé que ces dernières seront désormais dévolues aux habitants. Cette zone aura un temps de parking réduit afin d'effectuer un « turn over ». Le but est d'accueillir les gens de l'extérieur.

Au sujet des bornes électriques, la Municipalité regardera avec la SEIC pour voir s'il y a la possibilité d'en installer. La Municipalité ne connaît pas encore le projet de la SEIC pour le Vieux Bourg. Il y a une volonté, mais c'est du ressort du privé.

Il nous a également été précisé que les places pour les automobiles « Mobility » vont disparaître devant le bâtiment de la Municipalité.

Ne serait-il pas envisageable de diminuer encore le nombre de places, du fait que nous nous dirigeons de plus en plus vers la mobilité douce ?

Le projet d'aujourd'hui est le fruit d'un consensus dont le sujet du stationnement était le plus délicat.

- Réaménagement de la place du Temple

L'entier de cette place sera-t-il réaménagé ? On lit dans le préavis que la place du Temple a un fort potentiel d'aménagement, et nous aimerions savoir si ce potentiel sera exploité ou non ?

La place du Temple fait partie d'une surface communale privée. Dans la phase d'exécution du réaménagement du Vieux-Bourg, il sera prévu d'avoir une mise à l'enquête pour le réaménagement de cette place et ensuite un nouveau préavis sera présenté au Conseil communal afin d'obtenir un crédit pour l'aménagement du lieu.

La Municipalité souhaitait d'abord s'occuper du Vieux-Bourg afin éviter un retard dans les travaux. En effet, il s'agit d'un permis de construire cantonal tandis que cette parcelle privée est régie par la LATC. A ce sujet, c'est la Municipalité qui devra s'occuper des éventuelles oppositions lors de la mise à l'enquête.

Lors de ce préavis complémentaire, la Municipalité aimerait lutter contre les ilots de chaleurs, appliquer le plan climat et améliorer la perméabilisation des sols.

La mise à l'enquête pourrait commencer début 2023, avec un préavis courant 2023, dans le but de réaliser tous les travaux en même temps que ceux de ce préavis.

La volonté de la municipalité est d'avoir une vision portée vers l'avenir et de présenter des projets avec une forte anticipation sur les besoins futurs.

- Début des travaux

Sommes-nous sûrs que le projet pourra démarrer en septembre 2022 ?

Selon nos interlocuteurs, il faut reconnaître que le calendrier des travaux est optimiste. Si un citoyen maintient son opposition, cela peut retarder le début des travaux. Cependant, la Municipalité demandera immédiatement la levée de l'effet suspensif.

C'est la volonté de la municipalité de mettre un agenda ambitieux et ceci malgré les oppositions. C'est le Canton qui notifiera les personnes de la levée des oppositions pour les arguments mentionnés dans l'annexe au préavis. Suite à cette notification, les opposants ont encore la possibilité de faire recours comme expliqué précédemment.

En cas de maintien des oppositions, il nous a été expliqué que la Municipalité avait des arguments forts pour obtenir le permis de construire. En effet, il faut impérativement changer les séparatifs car actuellement, le Vieux-Bourg, n'est plus aux normes.

Il a été ajouté qu'en 2020, il n'y avait pas eu de levée des oppositions. Actuellement, la Municipalité a signé les contrats avec les entreprises et la mise à l'enquête est terminée.

Un membre de la Commission a soulevé le fait qu'en cas d'opposition, le délai de la mise en route du projet en septembre serait compromis. Il faut compter sur les fêtes judiciaires durant la période estivale, qui peut avoir des conséquences sur le démarrage des travaux.

Il a été répondu que les travaux pourraient commencer dans les lieux où il n'y a pas ou plus d'oppositions. Il nous a également été expliqué qu'il était réaliste de dire que les travaux pourraient commencer en automne prochain. Il s'agit d'un calendrier réaliste et optimiste.

- Pots de fleurs

Au bas de la page 8 du préavis, on lit une affirmation à propos des pots, qui ont une influence sur les plantations. Il aimerait que la Commission technique éclaire un peu les Conseiller·ère·s sur ce paragraphe.

La Municipalité avait prévu deux arbres qui devait se retrouver assez proches des habitations, et des oppositions ont été déposées concernant l'installation des arbres. En effet, ces derniers pouvaient porter préjudice à la bâtisse avec leurs racines et engendrer trop d'ombre.

Un consensus a été trouvé et il y aura deux arbres dans des pots qui seront disposés à distance raisonnable des maisons. Il y aura deux ou trois pots.

La Municipalité ne voulait pas renoncer à ajouter des éléments végétaux et a trouvé un consensus. Les pots pourront également permettre de démarquer la limite des terrasses et des commerces adjacents.

- Chemin de la Pique

Il semble que, dans le préavis précédent, il y avait une placette qui était prévue au Chemin de la Pique, et elle ne se retrouve pas dans le présent préavis. Un conseiller aimerait donc savoir ce qu'il en est advenu ?

La placette prévue sera légèrement déplacée en direction de la Vy-Creuse pour offrir une meilleure vue sur le lac et les Alpes

- Rue de la gare

Dans quelle mesure la rue de la Gare va-t-elle s'intégrer dans le projet de réfection du Vieux-Bourg ?

Le futur projet va rajouter des éléments de sécurité pour les piétons et les cyclistes. Un préavis sera présenté, cet automne, pour le réaménagement de la rue de Gare.

Il s'agira d'un concept de rue cyclable, qui reliera le bâtiment communal au passage sous-voie de la gare CFF, avec une priorité pour les vélos, mais bien entendu, les automobiles pourront également y circuler.

Le bureau d'ingénieur sera le même que celui pour le Vieux-Bourg. Le calendrier sera aligné sur celui du Vieux-Bourg. Le préavis expliquera les détails et les travaux seront réalisés de manière simultanée pour les deux chantiers. Il y aura une synergie.

- Vieux-Bourg

Pourquoi ne pas avoir fait un centre 100% piéton entre le parking sous le bâtiment communal et la Feuillantine, notamment en installant des bornes automatiques pour les riverains, les commerçants et les membres de l'administration ?

La Grand-Rue et plus particulièrement devant le bâtiment administratif est un centre névralgique qui nécessite une circulation fluide.

Le problème est l'accès à des places de stationnements. Les commerces ne voulaient pas mutualiser les places de stationnement et ils ont déposé des oppositions.

De plus, il y a trop de places privées et c'est trop complexe à gérer pour donner les accès aux bonnes personnes. C'est pour cette raison que la Municipalité a proposé une zone de rencontre.

Ce projet est également issu d'un consensus avec les riverains, les habitants dans le but de satisfaire tous les utilisateurs.

Dans le projet, il est prévu de mettre, devant le bâtiment administratif, des dalles en béton. Au vu de la chaleur que cela génère, ne serait-il pas envisageable de mettre en autre revêtement ?

Cette partie doit rester carrossable mais le béton choisi est inerte et reflète peu la chaleur. De plus, ce dernier aura une couleur claire qui permettrait de réduire la chaleur. Il s'agit tout de même de l'accès à un parking et il faut que les automobiles puissent circuler.

En outre, le lieu « Public bike » restera plus au moins au même endroit. De plus, il y aura des « racs » à vélo qui vont être ajoutés dans le projet.

- Infiltration d'eau de pluie

Dans le préavis global au sujet des infiltrations d'eau de pluie, un conseiller n'a pas tellement compris dans quel secteur et de quelle façon cela va être fait et il souhaiterait avoir des compléments d'informations à ce sujet.

Ce sont des éléments qui se trouvent dans la notice "nature en ville". La Municipalité aimerait perméabiliser des places de stationnement notamment du côté de la place du Temple, du bâtiment de l'administration ainsi qu'au chemin de la Pique.

Les périmètres d'infiltration seront limités. Il y aura à proximité un espace arborisé et des grilles d'égouts seront toujours présentes. Quant au chemin de la Pique, le trottoir sera perméabilisé et uniquement à cet endroit. Il s'agit d'un chemin calme. Cet endroit s'y prête bien et il sera, bien entendu, accessible aux poussettes et aux chaises roulantes.

- Thermo-réseau

Un conseiller a une question pour la Commission technique concernant le point de forage de géothermie. Il est mentionné dans le préavis que « si des tests sont négatifs, un autre scénario sans géothermie profonde sera envisagé ». Il souhaiterait que la Commission technique renseigne les Conseiller·ère·s sur cet éventuel scénario et en cas de test négatif des forages à Vinzel ?

On parle de thermo-réseaux et du forage à Vinzel. Il s'agit d'un projet privé et les tests consistent à voir si la chaleur est suffisante. Si ce n'est pas le cas, ils iront faire des tests ailleurs.

ThermoresØ s'est engagé à poser l'ossature, à eux de faire les démarches pour trouver les clients.

Le réseau du gaz va chercher à diminuer mais cela continuera pour les clients actuels.

La Municipalité n'a pas de point d'accroche à ce sujet car il s'agit d'un projet privé.

- Nappe phréatique

Nos discussions se sont ensuite orientées sur la nappe phréatique. Dans le rapport, il est fait mention d'un rapport concernant l'excavation, qui indique qu'il ne faut pas aller au-delà d'une profondeur de 3.5m afin d'éviter des effets dommageables et l'entrave de la circulation des eaux en direction de la nappe phréatique.

A part le rapport d'un hydrologue en 2021 qui confirme les risques de creuser plus profond que 3.50m, il n'y a pas eu d'études complémentaires pour affirmer cela. Par contre, il semble que des avis d'experts aient été demandés et que tous aillent dans le sens dudit rapport.

Beaucoup de riverains habitant à la rue du Borgeaud – Eikenott ne se sentent pas écoutés et ne comprennent pas que la Municipalité refuse de creuser 1 mètre plus profond. Mais l'existence de la nappe phréatique est bel et bien confirmée et le coût supplémentaire lié aux risques d'une excavation plus profonde ne peut être défini.

Cependant, l'exécutif a pris en compte les doléances et a donné des explications lors des séances de conciliation.

C'est la DGE qui va notifier cette réponse aux opposants.

La Loi fédérale indique qu'il est interdit d'entraver le passage de la nappe phréatique et qu'il y a des niveaux à respecter afin d'éviter des barrages non naturels (exemple : pose de canalisations sur ou dans la nappe phréatique). Le risque d'abaisser un réseau fonctionnel est élevé.

Il nous est répété que creuser plus profond est un risque réel qui peut engendrer des dégâts aux habitations. En effet, la sécurité structurelle n'est pas garantie lors de travaux à cause des vibrations. Il nous est précisé qu'il y a beaucoup de vieilles maisons dans le périmètre.

Il y a eu une réelle pesée d'intérêt menée entre coûts / écologie / légalité / sécurité / qui a mené à refuser de creuser plus profondément. Les coûts risquent de ne plus être contrôlables.

De plus à ce jour, aucun problème n'est survenu sur le secteur concerné et aucun privé n'a subi d'inondations liées à cette nappe phréatique.

- Mobilier urbain

Ce dernier sera-t-il fixé au sol ?

Il y a des gens qui souhaitent que cela soit ancré au sol et d'autres qui souhaitent pouvoir le déplacer. Le mobilier qui se déplace est plus tendance, notamment à Barcelone.

A priori, il sera fixé au sol (bancs, chaises). Dès 400 kg, on ne le fixe pas. Le mobilier est choisi et harmonisé. La possibilité de mettre du mobilier urbain qui puisse se déplacer pourra être réévalué.

Il est prévu de mettre des boîtes à livres géantes. Avons-nous reçu des retours de la population ? il est tout de même prévu un budget de CHF 50'000.- (deux boîtes) ?

Il n'y a pas de déprédations dessus et selon un membre de la Commission, les boîtes fonctionnent très bien. Il y a des gens qui prennent des livres et en ramènent. Il semble que les nouvelles boîtes à livres font l'unanimité et sont fortement appréciées.

Il nous est précisé que celle se trouvant dans la pépinière est un peu moins utilisée, car les habitants pensent entrer dans un domaine privé.

Dans le vieux bourg, la Municipalité ne se sait pas encore où les mettre mais il y a une réflexion à ce sujet.

Il nous est expliqué que les petites boîtes à livres étaient prévues dans un but de travail social et qu'elles vieillissent mal. Elles ne sont pas viables à long terme. Elles nécessitent un plus gros entretien.

Les grandes sont vraiment prévues pour l'échange. Il y a un chargeur de téléphone et les jeunes s'approprient le lieu.

Le prix a été négocié et la commune a obtenu un rabais de 20%

- Communication

Quel accompagnement est-il prévu dans le projet, communication à la population ? Quelles mesures ont été mises en place, accompagnement financier aux commerçants, de quoi parlons-nous ?

D'emblée, nos interlocuteurs ont été surpris par la question car cette thématique est bien détaillée dans le projet. La cellule communication est explicitée dans le projet et elle existe dans tous les projets d'envergure. Le service porteur s'occupe de répondre au niveau technique et d'avoir les contacts avec les entreprises.

Une coordination aura lieu notamment avec le service de communication. Il y a aura des panneaux d'information et des flyers. L'objectif est de renforcer les informations sur les canaux de la commune, notamment le site web de la commune et les réseaux sociaux.

La Municipalité s'adaptera aux demandes des commerçants en fonction de l'avancée des travaux. En effet, la Municipalité installera des panneaux informatifs pour les commerçants afin de garantir une visibilité des commerces.

- **Plan lumière et lampadaires :**

Dans le préavis, il est prévu la mise en place de lampadaires de différentes intensités et luminosités. Un plan lumière est en préparation et un diagnostic va avoir lieu sur une période d'environ 4 mois. L'idée de la Municipalité est de venir avec un préavis d'ici cet automne. L'idée est de mettre en place une vraie politique d'éclairage public sur l'ensemble du territoire. Cela aura comme objectif de réduire la consommation d'énergie et de protéger l'environnement nocturne.

Ce plan lumière aura donc un impact direct sur le projet du Vieux-Bourg.

Les plaques de lumière prévues devant la maison communale seront installées mais ne fonctionneront certainement pas en permanence, plutôt lors d'évènements particuliers.

- **Recyclage lors des travaux :**

Sur les sites qui sont à l'étude, il est prévu d'avoir des machines de concassage et les différents matériaux seront traités sur place afin de limiter les trajets des camions. L'objectif est de réduire le plus possible les émissions de Co2 et donc, la pollution.

Il s'agit d'un projet innovant qui va permettre d'éviter de mettre des camions sur la route. Il y aura des tests pour vérifier la qualité des matériaux avant de les recycler. Dès que nous pouvons utiliser du matériel recyclé, nous le ferons.

Le but est de récupérer les matériaux extraits, de les concasser et ensuite de les réutiliser pour combler.

Par ailleurs, le fournisseur s'est engagé en cas de non-possibilité de réutiliser les matériaux extraits (mauvaise qualité par exemple) de prendre les frais à sa charge.

L'installation de chantier aura probablement lieu entre la route de l'Etraz et l'autoroute (encore à confirmer)

- **Matériaux : béton vs granit**

Pourquoi est-il prévu du granit en lieu et place du béton ?

Il semble que le granit soit plus pérenne, mais le choix est avant tout esthétique. Le béton semble plus fragile et risque de se casser plus facilement lors de chocs. Qui plus est, le coût/prix semble tout à fait concurrentiel. Globalement, il s'agit de la décision de la municipalité de poser du granit, plutôt que du béton.

Suite à cette question, nos discussions ont continué sur les grilles de collecteurs de route. En effet, un membre de la commission a remarqué que deux grosses barres

ressortent beaucoup et mettent en danger les cyclistes. La municipalité est sensible à ce sujet et a pour but d'en mettre des moins larges possible.

Aujourd'hui, les grilles mesurent 60 cm, dans le but d'éviter que les pédales des cyclistes touchent le trottoir.

Vœux

La commission a mis en avant plusieurs vœux destinés à la Municipalité. Il s'agit :

- La commission souhaite que la Municipalité puisse prévoir le câblage pour des bornes électriques pour le parking sous le bâtiment communal et demander à la SEIC d'être proactive à ce sujet.
- La commission souhaite que la Municipalité puisse réfléchir à l'installation de jeux d'échec ou autre jeu « géant » dans le périmètre du Vieux Bourg et pourquoi pas, également, la place du Temple.
- La commission souhaite que la Municipalité étudie la possibilité de mettre un sol perméable (par ex. : dalles alvéolées) mais carrossable sur la place de l'Administration communale (cf. page 6).
- La Commission n'étant pas convaincue par la date annoncée du début des travaux souhaite avoir une information sur ce sujet lors du / des prochains conseils.

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Commission technique recommande, à la majorité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis municipal n° 20 et de prendre les décisions suivantes :

- I. d'accorder un crédit de CHF 15'960'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux ;
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 15'574'504.-.
- III. d'autoriser la Municipalité à amortir les coûts de l'éclairage public LED par le prélèvement du montant correspondant au coût effectif desdits éléments, jusqu'à concurrence de CHF 261'100.- par un prélèvement du fonds de réserve « Efficacités énergétiques » via la rubrique 822 du compte de fonctionnement ;
- IV. d'autoriser la Municipalité à amortir les coûts d'arborisation et de végétalisation par le prélèvement du montant correspondant au coût effectifs desdits éléments jusqu'à concurrence de CHF 403'875.- par un prélèvement du fonds de réserve « Développement durable » via la rubrique 823 du compte de fonctionnement ;
- V. d'adopter, sous réserve de l'approbation par le Département compétent, le projet de requalification du Vieux Bourg comprenant la Grand-Rue, la rue du Borgeaud, les chemins de la Pique, de la Louve, de la Perroude et du Molard, soumis à l'enquête publique du 28 août au 28 septembre 2020 et ses modifications de minime importance du 22 septembre 2021, communiquées aux tiers intéressés le 19 novembre 2021;
- VI. de faire sienne les déterminations de la Municipalité relatives aux oppositions maintenues qui concernent le projet ;
- VII. de transmettre le dossier et le présent préavis à la Direction générale de l'environnement afin qu'elle statue sur les aspects relevant de sa compétence ;
- VIII. d'autoriser la Municipalité à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'avancement de ce dossier, notamment en vue de l'approbation pour le canton.

Signatures des membres de la Commission

BERTHERIN Sébastien, 1^{er} membre et rapporteur

ANNEN Katia

KOLLER Carine

AMAUDRUZ Cédric

VILLAINÉ Véronique

FELIX Caroline

AHLSTRÖM Martin

JAQUIER Jean-Marc

Di FELICE Maurizio